

RÈGLEMENTS

Concours BCITI Saint-Constant : Inscrivez-vous au portail citoyen pour courir la chance de gagner une trousse de luxe de préparation aux urgences de la Croix-Rouge d'une valeur de 170 \$ + taxes.

Du 1er au 30 septembre 2018

Créez votre profil sur le portail citoyen BCITI Saint-Constant pour rester connecté avec votre Ville en tout temps et courez la chance de gagner une trousse de luxe de préparation aux urgences. Vous avez jusqu'au 30 septembre 2018 pour participer au concours.

BCITI Saint-Constant, votre Ville partout avec vous !

Pourquoi s'abonner ?

En vous inscrivant au portail citoyen BCITI Saint-Constant, vous serez en mesure de votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent, de :

- ✓ Recevoir directement les notifications des derniers avis émis par la Ville;
- ✓ Répondre aux consultations et/ou sondages;
- ✓ Compléter une requête ou signaler un bris sur le territoire;
- ✓ Accéder à votre dossier personnel;
- ✓ Consulter les différents outils numériques de la bibliothèque.

Description du prix

Une fois le concours terminé, un (1) gagnant, obligatoirement résident de Saint-Constant, sera désigné. Il se méritera une trousse de luxe de préparation aux urgences de la Croix-Rouge pour quatre personnes d'une valeur de 170 \$ + taxes.

Le gagnant sera contacté à l'adresse courriel qu'il aura fournie lors de son inscription au portail BCITI. Il aura sept (7) jours pour réclamer son prix.

Comment participer ?

Pour participer au concours, vous devez être résident de Saint-Constant et vous inscrire au portail BCITI Saint-Constant avant le 30 septembre 2018. Une inscription au portail vous donne droit à une participation au tirage au sort. Les citoyens qui se sont déjà créé un compte BCITI Saint-Constant sont éligibles au concours.



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour être éligibles au concours, les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus, être résidents de Saint-Constant et être inscrits au portail BCITI Saint-Constant avant le 30 septembre 2018. Chaque inscription donne droit à une participation au tirage au sort. Le service des communications de la Ville de Saint-Constant est responsable de colliger les noms des personnes ayant participé au concours.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus, résider sur le territoire de la Ville de Saint-Constant et être inscrits au portail citoyen BCITI. Ils devront de plus présenter une preuve d'identité et d'adresse valable (une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement du Québec, assurance maladie, permis de conduire, compte d'électricité ou de téléphone).

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Un (1) tirage au sort, devant témoins, sera effectué le lundi 1er octobre 2018, parmi tous les participants admissibles. Le premier coupon tiré au sort dévoilera le nom du gagnant du concours, sous réserve que celui-ci remplisse toutes les conditions décrites au présent règlement. Le gagnant sera joint par courriel dans les jours suivants le tirage et devra se rendre à l'hôtel de ville pour y réclamer son prix.

4. RÈGLES GÉNÉRALES

4.1 Le gagnant doit consentir, si requis, à ce que son nom ou son image, notamment sa photo soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération;

4.2 Le prix doit être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée;

4.3 Toute fausse déclaration de la part du gagnant entraîne automatiquement sa disqualification au concours.